

# VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

## PARTIE 7

VEILLE SANITAIRE INTERNATIONALE

Méghann GALLOUCHE

# Plan

I. Introduction

II. Au niveau européen

III. Au niveau mondial

1. Règlement sanitaire international
2. Un exemple d'alerte internationale : crise du SRAS
3. Autres systèmes de coopération

# I. Introduction

- **Pourquoi une veille sanitaire internationale ?**

- Mondialisation
- Echanges internationaux (biens, personnes)
- Nouveaux modes de transport

**→ Mondialisation des questions de santé**

**→ Maladies infectieuses émergentes ou ré-émergentes (grippe H1N1, SRAS, virus Ebola etc.)**

**→ Coopération nécessaire**

- **Objectifs de la veille internationale**

- Déclenchement alerte sanitaire précoce
- Mobilisation et actions rapides



**Pour contenir au mieux l'épidémie**

## II. Au niveau européen

- **Acteurs**

- **Commission européenne** → définition d'une stratégie générale de veille
- **Pays membres de l'Union Européenne**
  - Transmission annuelle des données nationales à l'ECDC
  - Contribution aux réseaux d'alerte
- **ECDC (European Center for Disease Control)** = agence européenne de surveillance

### 6 programmes développés par l'ECDC

Infections des voies respiratoires

Infections associées aux soins et  
résistance aux antibiotiques

Maladies sexuellement transmissibles

Maladies d'origine hydrique et alimentaire

Maladies à prévention vaccinale

Zoonoses et maladies émergentes

# III. Au niveau mondial

- **Acteurs**

- **Organisation mondiale de la Santé (OMS)**
- Pays membres de l'OMS et signataires du **Règlement Sanitaire International (RSI)**
- **Global Outbreak Alert Response Network (GOARN)**
  - Réseau dépendant de l'OMS
  - Mission de veille permanente

# III.1. Règlement Sanitaire International

- Révision en 2005, avec pour objectifs :
  - Identification de façon précoce de toute urgence sanitaire de portée internationale
  - Mise en place de mesures pour prévenir ou enrayer la propagation
  - Limitation des pertes humaines et économiques
- **Notification obligatoire de toute menace sanitaire de portée internationale**
- **4 maladies essentielles = notification systématique**
  - Variole, poliomyélite, grippe humaine causée par 1 nouveau sous-type, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)
- **Autres maladies pouvant faire l'objet d'une notification** (caractère inhabituel ou inattendu, potentiel international)
  - Maladies virales à transmission vectorielle, peste, méningites à méningocoques, paludisme, SIDA, tuberculose, zoonoses, agents du bioterrorisme (charbon, botulisme...)

## III.2. Un exemple de crise internationale : SRAS

- Moteur au développement du nouveau RSI
- **Syndrome respiratoire aigu sévère**, due à un nouveau virus (coronavirus)
- Début en Chine en 2002
- Propagation rapide en Asie, puis en Amérique du Nord et en Europe (échanges, voyages)
- Bilan lourd
  - 8000 personnes touchées
  - 800 morts
  - Pertes économiques majeures (Asie ++)

## III.3. Autres systèmes de coopération

- **Bioterrorisme**

- Utilisation ou menace d'utilisation de virus, bactéries, champignons, toxines ou micro-organismes afin de provoquer une maladie ou le décès d'êtres humains
- Organisation et coopération nécessaires en réponse à la menace terroriste internationale
- **Liste des agents infectieux constituant une menace**
- En France, prévention définie dans le plan Vigipirate

- **Transport de prélèvements**

- Conditions de transport de prélèvements susceptibles de contenir du matériel infectieux dangereux définies par les Nations Unies
- Conditions d'emballage et d'envoi très précises
- Sous la responsabilité de l'expéditeur
- Autorisation de l'ANSM nécessaire pour tout transport d'agent constituant une menace bioterroriste

# Question

- Concernant le règlement sanitaire international :
  - A. Il s'agit d'un système de coopération en matière de veille sanitaire
  - B. Il a été révisé en 2005 suite à l'épidémie de SRAS
  - C. Il doit permettre d'identifier toute menace de portée internationale
  - D. La variole doit faire l'objet d'une notification quelque soit le contexte
  - E. Les pays signataires peuvent choisir de déclarer ou non les cas de poliomyélite

# Question

- Concernant le règlement sanitaire international :
  - A. Il s'agit d'un système de coopération en matière de veille sanitaire → Vrai
  - B. Il a été révisé en 2005 suite à l'épidémie de SRAS → Vrai
  - C. Il doit permettre d'identifier toute menace de portée internationale → Vrai
  - D. La variole doit faire l'objet d'une notification quelque soit le contexte → Vrai
  - E. Les pays signataires peuvent choisir de déclarer ou non les cas de poliomyélite → Faux, notification obligatoire pour la poliomyélite

# Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.